

Chapitre VI : Les ressources et activités administratives des juridictions financières

I. Les moyens financiers et matériels

Au titre de l'année 2017, les crédits de paiement alloués aux juridictions financières étaient de l'ordre de 320,398 MDH, dont les charges du personnel ont représenté 74%, avec un montant de 238,198 MDH, alors que celles relatives aux matériels et dépenses diverses ont représenté 15%, avec un montant de 47 MDH et les dépenses d'investissement ont été de l'ordre de 35,2 MDH, soit 11% du total des crédits alloués par le budget.

Ainsi, les crédits d'investissement alloués, au titre des deux années 2016 et 2017, ont permis, notamment, la réalisation de ce qui suit :

- La poursuite des travaux d'aménagement du siège de la Cour régionale des comptes de la région de Casablanca-Settat ;
- La réalisation des études techniques concernant la construction du siège de la Cour régionale des comptes de la région de l'Oriental ;
- Le parachèvement des travaux d'aménagement et d'équipement du siège de la Cour régionale des comptes de la région de Tanger-Tetouan- Al-Hoceima et de celui de la Cour régionale des comptes de la région de Fès-Meknès ;
- L'équipement du centre de formation en matériels didactiques et informatiques nécessaires ;
- L'acquisition de matériel informatique (ordinateurs et logiciels) ;
- La modernisation des archives à travers l'installation des rayonnages et des équipements adéquats dans les différentes juridictions financières ;
- L'acquisition des véhicules utilitaires destinés aux missions de contrôle.

II. Les ressources humaines

Pendant l'année 2017, l'effectif global des magistrats et fonctionnaires en exercice aux juridictions financières a atteint 620, dont 324 magistrats, 34 auditeurs et 262 fonctionnaires.

1. Corps des magistrats

L'effectif des magistrats est de 324, dont 184 exercent leurs fonctions au niveau des Cours Régionales des Comptes. Par ailleurs, l'âge moyen des magistrats avoisine 42 ans et les femmes représentent 22% de l'ensemble de l'effectif des magistrats. Et concernant leur répartition selon la formation académique initiale, le corps comprend des magistrats qui ont eu une formation dans le domaine de l'économie, le droit et les finances, ainsi que dans les divers domaines de l'ingénierie.

Ainsi, la répartition des magistrats selon les diplômes obtenus est comme suit :

- Etudes Supérieures en sciences juridiques et économiques avec un taux de 43% ;
- Ingénieur d'Etat avec un taux de 24% ;
- Doctorat avec un taux de 13% ;
- Autres diplômes avec un taux de 20%.

Soucieuse de renforcer ses effectifs, la Cour a procédé au recrutement de 34 auditeurs de formation d'ingénieur, qui poursuivent actuellement une formation à la Cour s'étalant sur une période de deux ans.

2. Le personnel administratif

La Cour dispose d'un personnel administratif et technique avec un effectif atteignant 262 fonctionnaires, dont 141 (54%) assurent des fonctions administratives diverses auprès de la Cour et 122 (46%) auprès des Cours régionales des comptes. Dans ce cadre, la répartition des fonctionnaires par grade se présente comme suit :

- Les ingénieurs avec un taux de 3% ;
- Les administrateurs avec un taux de 50% ;
- Les techniciens et rédacteurs avec un taux de 22% ;
- Les agents administratifs et techniques avec un taux de 25%.

S'agissant de leur répartition selon le genre, les femmes représentent 49% de l'ensemble du corps administratif. Aussi, pendant l'année 2017, la Cour a procédé, pour la première fois, au recrutement d'assistants de vérification ayant une formation de base dans les domaines de l'audit et de la comptabilité. Ces assistants, affectés à la chambre de vérification et d'apurement des comptes à la Cour et aux Cours régionales des comptes, auront pour missions d'aider les magistrats dans leurs travaux de vérification.

III. La formation

La Cour des comptes considère comme objectif stratégique, la formation de ses ressources humaines et leur perfectionnement en vue de renforcer les capacités professionnelles des magistrats et fonctionnaires des juridictions financières. A ce titre, la Cour veille à mettre au profit de ses cadres une formation spécifique et pluridisciplinaire qui comprend, en plus des matières juridiques, financières et comptables, des matières relatives à l'audit, les outils d'analyse et d'évaluation et le contrôle de la performance.

Sur ce, la Cour a procédé à l'installation d'un comité de formation chargé de l'étude du programme de formation concernant les juridictions financières et à veiller au suivi de son exécution. Aussi, la Cour a procédé, en collaboration avec la banque africaine de développement, au lancement d'une étude en vue d'élaborer le schéma directeur de formation, et ce, afin de déterminer les besoins de l'institution en matière de formation et d'établir un programme triennal de formation continue pour la période 2019-2021.

Quant au bilan du programme de formation au titre des deux années 2016 et 2017, il s'est articulé autour d'une formation à la fois pratique et théorique au profit de 34 auditeurs et 50 vérificateurs. Cette formation vise, en effet, à faire connaître aux nouvelles recrues, plus particulièrement, l'organisation des juridictions financières et son fonctionnement et leur faire découvrir les conditions de travail réelles de l'exercice de la fonction de magistrat des juridictions financières.

D'autre part, la Cour a préparé un programme annuel de formation continue incorporant des sessions de formation, des rencontres scientifiques et des conférences au profit de l'ensemble des magistrats et fonctionnaires des juridictions financières. Ce programme a été animé par des experts marocains et étrangers au centre de formation des juridictions financières. A ce niveau, la Cour a adopté une approche participative fondée sur l'ouverture sur toutes les expériences scientifiques et pratiques reconnues à l'échelle nationale ou internationale, et ce, dans l'objectif de contribuer à l'élargissement des connaissances et des compétences professionnelles des magistrats.

Les magistrats des juridictions financières ont bénéficié, à cet effet, de plusieurs sessions de formation qui ont été animées de la part d'experts appartenant aux institutions supérieures de

contrôle de la France et de la Hollande, ainsi qu'aux certains grands organismes internationaux tels que l'union européenne, l'OCDE et la BID. En parallèle, la Cour a organisé plusieurs sessions de formation sur le contrôle juridictionnel et le contrôle de la performance au profit de 20 institutions supérieures de contrôle des pays d'Afrique.

De même, la Cour a organisé, au profit des magistrats, plusieurs sessions de formation dans le cadre du programme "Sharaka" en collaboration avec la cour des comptes Hollandaise et du programme de jumelage avec l'Union Européenne.

IV. Qualité et normes

La Cour des comptes considère l'assurance de la qualité du contrôle comme étant un objectif stratégique, et ce, afin de réaliser des missions de contrôle et d'audit de haute qualité conformément aux meilleures pratiques internationales. A cet effet, une cellule de qualité et de normes a été créée en 2016, et qui, en 2017, a procédé à l'encadrement et la coordination de l'élaboration du plan stratégique des juridictions financières pour la période 2018-2020 définissant les missions de l'institution et sa vision prospective selon les principes et valeurs convenus à l'échelle internationale. Cette cellule a participé également à la réalisation de deux guides : le premier représente le cadre commun pour l'exercice de la mission du contrôle de la gestion dans l'ensemble des juridictions financières, tandis que le deuxième concerne la vérification et l'apurement des comptes.

V. La coopération internationale

La Cour des comptes accorde une attention particulière au renforcement de ses missions de contrôle et au développement de ses méthodes et outils de travail conformément aux normes et standards internationaux en matière de contrôle des finances publiques. A cet effet, la Cour œuvre en permanence à l'encouragement des échanges des expériences et d'expertises avec les organisations de contrôle financier sur le plan régional et international, notamment, l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) et ses différentes sous-commissions de travail, en plus d'un ensemble de bailleurs de fonds internationaux.

Aussi, la Cour, à travers ces actions de coopération sur le plan international, veille au renforcement du rôle des institutions supérieures de contrôle dans la contribution effective à la rationalisation de la gestion des deniers publics au regard des principes d'impartialité, d'objectivité et de professionnalisme, et ce, en adoptant les meilleures pratiques en la matière et en veillant à être à jour des évolutions et des nouveautés liées aux domaines du contrôle et d'audit financier.

A ce titre, le travail de la Cour dans le domaine de la coopération international se divise en deux parties principales : la première comprend l'ensemble d'activités et manifestations internationales dans lesquelles la Cour participe dans le cadre d'une coopération multilatérale au sein de l'INTOSA et ses différentes sous-commissions. Tandis que la deuxième partie concerne les différentes initiatives et partenariats que la Cour noue avec les institutions de contrôle dans un nombre de pays amis, ainsi qu'avec des établissements partenaires de développement et certains bailleurs de fonds.

A. Activités de la Cour dans le cadre de la coopération multilatérale

La Cour des comptes a pris part, au titre des deux années 2016 et 2017, à plusieurs réunions et des conférences organisées par les organisations internationales et régionales des institutions supérieures de contrôle. Il s'agit de ce qui suit :

1. L'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI)

La Cour des comptes constitue un membre actif au sein de l'INTOSAI à travers sa participation dans plusieurs réunions et rencontres, dont on cite, notamment :

- La 1^{ère} réunion du groupe de travail de l'INTOSAI chargé de l'uniformisation des activités juridictionnelles, et qui a été tenue à Marrakech le 30 et 31 octobre 2017 ;
- Le 22^{ème} congrès de l'INTOSAI, tenu à Abu-Dhabi du 4 au 11 octobre 2016 ;
- La 17^{ème} réunion du groupe de travail de l'INTOSAI sur l'audit environnemental, tenue en Indonésie du 22 au 29 octobre 2016 ;
- La 15^{ème} réunion du comité directeur du groupe de travail de l'INTOSAI sur l'audit environnemental, tenue à Washington du 08 au 12 septembre 2017.

Il est à noter, également, que depuis 2007, la Cour est devenue membre du groupe de travail de l'INTOSAI sur l'audit environnemental. Ainsi, en sa qualité de président de la commission sur les énergies renouvelables, la Cour a réalisé, en 2016, un guide sur les bonnes pratiques en ce domaine, sachant qu'elle a réalisé en 2013 un autre guide portant sur "l'utilisation des terres selon une vision écologique". Aussi, la Cour préside à présent le groupe de travail sur "la gestion des eaux usées".

2. L'Organisation Arabe des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ARABOSAI)

Dans le cadre de la coopération avec l'organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ARABOSAI), la Cour a accueilli la 52^{ème} réunion du conseil exécutif de l'Organisation, tenue du 21 au 23 mars 2016 au centre de conférence à Skhirat. Cette réunion a connu la participation de plusieurs présidents des institutions supérieures de contrôle représentant les pays suivants : le Kuwait, l'Arabie Saoudite, l'Iraq, la Palestine, la Tunisie... La Cour a, également, accueilli une rencontre de formation sur le thème : "l'analyse de l'impact économique des problèmes environnementaux", tenu du 19 au 23 décembre 2016 à Rabat. En plus de ça, la Cour a participé aux réunions suivantes :

- La 55^{ème} réunion du conseil exécutif de l'ARABOSAI, organisée par le Bureau d'Audit du Qatar du 27 au 29 mars 2017 ;
- La 9^{ème} et la 10^{ème} réunion de la commission des normes professionnelles et des normes de contrôle, organisées, respectivement, par le Bureau d'Audit d'Egypte du 5 au 10 mars 2017 et le Bureau d'Audit de Jordanie du 24 au 30 septembre 2016 ;
- La 10^{ème} et la 11^{ème} réunion de la commission de renforcement des capacités (CBC), organisées, respectivement, par le Bureau d'Audit du Qatar du 11 au 18 novembre 2017 et la Cour des comptes de la Tunisie du 26 au 30 septembre 2016. Cette rencontre était une occasion pour évaluer les résultats des différentes rencontres de formation et des rencontres scientifiques organisées par l'organisation pendant l'année 2016, et de prévoir le programme de formation et de recherche pour l'année 2017.

En outre, la Cour a participé à la réunion du groupe de travail chargé de l'étude et de la réforme du statut et de l'organigramme de l'ARABOSAI, et qui a été organisée par le Bureau d'Audit Général de l'Arabie Saoudite du 11 au 16 novembre 2017. La Cour a, également, pris part dans la plupart des rencontres de formation et des rencontres scientifiques organisées par l'ARABOSAI, dont on cite, notamment celles qui suit :

- La rencontre scientifique sur le thème : "le cadre de normalisation de l'INTOSAI", organisée par la Cour des comptes de la Tunisie du 17 au 24 décembre 2016 ;
- La rencontre de formation sur le thème : "les modèles du contrôle interne", qui a été organisée par la Cour des comptes de l'Algérie du 5 au 12 novembre 2016 ;

- La rencontre de formation sur le thème : "les compétences en matière de gestion des risques financiers des investissements et des projets", organisée par le Bureau d'Audit de Jordanie du 11 au 18 novembre 2016 ;
- La rencontre de formation sur le thème : "le contrôle du secteur pétrolier et gazier", organisée par le Bureau d'Audit du Koweït du 7 au 12 mai 2017 ;
- La rencontre de Formation sur le thème : "l'évaluation de l'efficacité des opérations d'élimination des déchets", qui a été organisée par le Bureau d'Audit du Koweït du 10 au 14 septembre 2017 ;
- La rencontre de formation sur le thème : "le contrôle du secteur des médicaments", organisée par le Bureau d'Audit de Jordanie du 22 au 29 septembre 2017 ;
- La rencontre de Formation sur le thème : "l'audit de la dette publique", organisée par le Bureau d'Audit de l'Egypte du 14 au 20 octobre 2017 ;
- La rencontre de Formation sur le thème : "l'audit des systèmes d'information", organisée par le Bureau d'Audit du Sultanat d'Oman du 22 au 26 octobre 2017 ;
- La rencontre de Formation sur le thème : "la mesure de performance des institutions supérieures du contrôle- PMF", qui a été organisée par le Bureau d'Audit Général de l'Arabie Saoudite du 22 au 29 septembre 2017 ;
- L'encadrement d'un atelier de formation sur le thème : "le contrôle de la performance du secteur de l'enseignement public selon les normes de l'INTOSAI", organisée par la Cour des comptes de la Tunisie du 14 au 20 mai 2017.

3. L'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (AFROSAI)

La Cour des comptes a participé aux travaux de la 51^{ème} session du conseil exécutif de l'AFROSAI tenue à la Namibie entre le 25 et 30 juillet 2016.

De même, du 17 au 20 juillet 2017, la Cour a participé, en Egypte, à la réunion de la commission chargée du suivi et d'évaluation de la stratégie de l'AFROSAI. Comme elle a également animé, à Dakar du 17 au 22 juillet 2016, un atelier de formation sur l'évaluation des politiques publiques.

4. L'initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)

En collaboration avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), la Cour des comptes a organisé, du 21 au 25 novembre 2016, une réunion sur la planification des missions de contrôle. Et du 13 au 18 mai 2017, Elle a encadré et animé une session de formation sur "la révision des missions de contrôle" qui a été organisée par le Bureau d'Audit de Sultanat d'Oman.

Par ailleurs, la Cour des comptes a participé aux activités suivantes :

- Le programme de l'IDI sur "le modèle du contrôle de la conformité sur les achats gouvernementales", qui a été organisé par le Bureau d'Audit de Jordanie du 16 au 30 septembre 2016 et la Cour des comptes de la Tunisie du 13 au 16 décembre 2017 ;
- L'atelier sur "l'indépendance des institutions supérieures de contrôle", organisé par l'IDI à Oslo du 14 au 18 novembre 2016 ;
- La réunion du groupe des facilitateurs pour l'adaptation des matières scientifiques relatives au programme de lutte contre la corruption de la part de l'institution supérieure de contrôle (ISC), qui a été tenue en Tunisie du 17 au 30 septembre 2017 ;
- La réunion pour adaptation des matières scientifiques relatives au programme intitulé : "relations avec les parties prenantes", tenue à Ryad du 6 au 17 octobre 2017 ;

- L'encadrement et animation du programme sur "la relation de l'ISC avec les parties prenantes", qui a été organisé par le Bureau d'Audit du Koweït du 24 novembre au 7 décembre 2017.

5. L'Association des Institutions Supérieures de contrôle des Finances Publiques ayant en Commun l'Usage du Français (AISCCUF)

En collaboration avec l'AISCCUF et, en particulier, le pôle des stratégies de développement et des finances publiques, la Cour a organisé une première session de formation au profit de 22 institutions supérieures de contrôle de l'Afrique francophone s'étalant du 30 mai au 3 juin 2016. Cette session a porté sur des thèmes relatifs au cadre institutionnel des ISC, et qui a été suivie par une session de formation en matière de discipline budgétaire et financière.

B. Activités de la Cour dans le cadre de la coopération bilatérale avec les organismes et les institutions partenaires et certains bailleurs de fonds

Les relations bilatérales de coopération entre la Cour des comptes et de nombreuses ISC ont connu une diversité remarquable au cours des deux années 2016 et 2017, qui s'est manifestée, essentiellement, dans l'organisation de plusieurs visites sur place que certains organismes ont effectué à la Cour, en plus de plusieurs sessions de formation dont les magistrats et les cadres de la Cour ont bénéficié auprès de certaines ISC.

1. Jumelage Institutionnel avec l'Union Européenne

Dans le cadre du partenariat entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne, il a été convenu de procéder à un jumelage institutionnel entre les deux parties au titre du projet soutien porté à la Cour des comptes. Ce jumelage institutionnel, d'une durée de 24 mois (de février 2017 à février 2019), est réalisé dans le cadre du programme "HAKAMA" financé par l'UE à hauteur de 1,2 million d'euros et géré par le Ministre de l'Economie et des Finances du Maroc.

Ce projet vise à soutenir, via un échange de connaissances et de savoir-faire, la Cour des comptes particulièrement dans l'exercice de ses nouvelles attributions introduites par la Constitution de 2011 et par la loi organique relative à la loi de finances de 2015.

Il convient de rappeler, à cet égard, que le jumelage a été conçu comme un moyen de mettre à disposition une expertise publique des Etats membres de l'UE auprès des partenaires du pays bénéficiaire.

Ainsi, le présent jumelage prend la forme d'une coopération de la Cour des comptes marocaine avec la Cour des comptes française et le National Audit Office britannique (NAO). Dans ce contexte, plus de 50 experts français et britanniques seront mobilisés pour soutenir les efforts de la Cour des comptes au Maroc pour développer ses outils et ses modes de travail conformément aux meilleures pratiques adoptées à l'échelle internationale. Ce jumelage concerne, en effet, trois domaines à savoir : la certification des comptes de l'Etat, le suivi de l'exécution des lois de finances, l'audit de performance et l'évaluation des programmes et des politiques publics.

2. Coopération avec la Cour des comptes de la République Française

En ce qui concerne la coopération bilatérale avec la Cour des comptes de la République française, des missions d'information ont été programmées, auprès de la Cour des comptes française, au profit des magistrats des juridictions financières Marocaines afin de prendre connaissance des différentes approches et procédures suivies dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques. En outre, la Cour des comptes a organisé, au centre de formation à Rabat, des rencontres et des séminaires qui ont été animés par des experts français sur divers aspects du contrôle.

Il est à signaler, également, qu'au cours des deux années 2016 et 2017, la Cour des comptes Française a associé des magistrats de la Cour des comptes marocaine à certaines missions d'audit externe commanditées par certaines institutions des Nations Unies comme l'Organisation du

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

3. Coopération avec la Cour d'audit des Pays-Bas

La Cour des comptes Marocaine et la Cour d'Audit des Pays Bas ont procédé, en date du 16 novembre 2016, à la signature d'un mémorandum entre leurs deux institutions au sujet d'un programme de coopération et de partenariat sur 5 ans, financé par le ministère des affaires étrangères des Pays-Bas dans le cadre du programme "SHARAKA". Ce programme de coopération a pour objectif de soutenir le rôle des juridictions financières dans la consolidation des valeurs d'intégrité et de transparence et la consécration des principes de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques conformément aux normes professionnelles internationales adoptées dans le domaine du contrôle financier.

Aussi, au cours de l'année 2017, plusieurs visites d'échange ont eu lieu dans ce cadre de coopération qui a porté sur des domaines diversifiés concernant, notamment, le contrôle de la performance, la réforme des finances publiques, l'audit informatique, le suivi de la réalisation des objectifs du développement durable et le programme d'autoévaluation d'intégrité "IntoSAINT".

4. Coopération avec d'autres ISC

Les relations de coopération bilatérale entre la Cour et de nombreuses ISC partenaires ont connu, en 2016 et 2017, une dynamique remarquable que ce soit à travers les visites que les délégations de certaines ISC ont rendu à la Cour, ou bien à travers les sessions de formations dont des magistrats et des fonctionnaires de la Cour ont bénéficié auprès de certaines ISC. Dans ce cadre, une délégation de la Cour, présidée par le Premier Président, a effectué une visite de travail au Bureau d'Audit Général de l'Arabie Saoudite et au Bureau d'Audit du Koweït dans le but d'échanger les expériences et de concrétiser les liens de coopération acc les deux organismes en question.

Aussi, pendant les deux années 2016 et 2017, la Cour des comptes a connu la visite de plusieurs délégations des ISC afin de s'enquérir de près de l'expérience marocaine dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques. A cet effet, la Cour a accueilli les délégations suivantes :

- Délégation du bureau d'Audit de Jordanie, du 24 au 28 Octobre 2016 ;
- Délégation de la Cour des comptes de Madagascar, du 18 au 21 septembre 2016 ;
- Délégations de la Cour des comptes de la Mauritanie, du 31 Octobre au 25 novembre 2016 et du 17 au 25 janvier 2017 ;
- Deux délégations de la Cour des comptes du Niger, du 15 au 21 mars 2017 et du 03 au 07 Avril 2017 ;
- Délégation de la Cour des comptes de la république d'Azerbaïdjan, du 21 au 25 mars 2017.

5. L'organisation de coopération et développement économiques (OCDE)

L'initiative de coopération avec l'OCDE, qui a contenu plusieurs sessions, ateliers et rencontres avec les responsables de la Cour, a été achevé dans une période de deux années entre 2015 et 2017. D'autant plus, il a participé dans ces rencontres plus de 12 experts internationaux des ISC, avec la présence de plusieurs magistrats des juridictions financières. Aussi, cette initiative, financée par le Ministère des affaires étrangères de la République Allemande, a abordé plusieurs sujets considérés comme prioritaires pour la Cour, parmi lesquels il y a la planification stratégique, la programmation du contrôle basé sur les risques, la conduite de changement, ainsi que la gestion de la qualité et la communication institutionnelle.

Dans ce cadre de coopération, la Cour a participé à plusieurs rencontres à savoir :

- Le colloque international de l'OCDE, tenu à Paris du 18 au 2 Avril 2016 ;
- La réunion du groupe de travail composé des responsables et cadres supérieurs, tenu à Paris du 2 au 6 Novembre 2016 ;
- Le Forum sur l'intégrité publique, tenu à Paris du 28 mars au 1 Avril 2017 ;
- Les réunions du groupe de travail des cadres supérieures sur l'intégrité publique (SPIO), du 27 novembre au 02 décembre 2017.

En plus de ça, la Cour a participé à la conférence ministérielle "OCDE-SIGMA" sur le soutien à l'amélioration de la performance des institutions publiques et leur système de gestion, tenu à Paris du 13 au 16 décembre 2017.

6. La Banque Africaine de Développement (BAD)

La Cour des comptes a accueilli, dans son centre de formation, avec l'appui financier de la banque africaine de développement (BAD), deux sessions de formation et de perfectionnement au profit des représentants de 20 ISC de pays africains francophones. De ce fait, la première session, organisée du 20 au 31 mars 2017, a porté sur le contrôle de performance, tandis que l'objet de la deuxième session, organisée du 11 au 22 novembre 2017, a été axé sur le contrôle juridictionnel. Ainsi, ont participé à ces sessions des magistrats et des auditeurs issus des ISC des pays suivants : Benin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Madagascar, Niger, Mali, Côte d'Ivoire, Tchad, Togo, Mauritanie, Sénégal, Guinée, Guinée Bissau, Gabon, République Démocratique du Congo, Algérie, Tunisie et le Maroc.

7. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

La Cour des comptes lui a été confiée, depuis le mois de janvier 2015, la mission d'audit des comptes de l'organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et du fonds Multilatéral Unique (FMU), et ce, pour un mandat de quatre années. En plus de ça, la Cour a participé, pendant le mois de novembre 2016, aux travaux du sommet de la francophonie organisé à Antananarivo à Madagascar, et a, également, effectué une mission d'audit à l'institut francophone du développement durable à Canada, du 18 au 24 décembre 2016.

De même, durant l'année 2017, la Cour a participé aux réunions suivantes :

- Les deux réunions du conseil permanent de l'OIF tenues respectivement du 28 au 30 mars 2017 et du 10 au 13 juillet 2017 ;
- La 50^{ème} réunion du conseil d'administration de l'Organisation qui s'est tenue du 21 au 23 juin 2017 à Paris ;
- La 5^{ème} réunion de la commission d'audit du 1 au 4 octobre 2017.